AR CONTROLE DE LEGALITE : 031-213100035-20221020-2022_43-DE

en date du 20/10/2022 ; REFERENCE ACTE : 2022_43

COMMUNE d'AIGREFEUILLE 31280 AIGREFEUILLE

2022/43/page 89

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt deux En exercice : 15 le 10 octobre à 20 heures 30,

Présents: 13 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE Votants: 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS: MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE

Thomas, STURMEL Philippe

Mmes: AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary,

SEMENE Marie-Ange

Secrétaire: POUPOT Mary

<u>Absente excusée</u>: MARCHOU Marie procuration à DELSOL Yannick

<u>Absent non excusé</u>: **COULON** Florian pas de procuration

Objet : Modification de la délibération 2022/26 du 27 juin 2022 - création d'un poste permanent d'adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite au départ d'un agent de la cantine adjoint technique principal 2eme classe à la retraite au 1er septembre 2022, il était nécessaire de créer un poste d'adjoint technique pour le remplacer.

Une erreur avait été faite dans l'intitulé de la délibération 2022/26 indiquant qu'il s'agissait d'un poste à mitemps alors qu'il s'agissait d'un poste à temps plein.

Par contre la Déclaration de Création d'Emploi (DCE) précisait bien, elle, qu'il s'agissait d'un poste à temps plein.

Monsieur le Maire propose donc de modifier la délibération du 2022/26 du 27 juin 2022 en précisant qu'il est donc nécessaire de créer un poste permanent d'adjoint technique à temps-plein et de modifier la date d'emploi prévue au 1^{er} novembre 2022.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de modifier la délibération 2022/26 du 27 juin 2022 en précisant qu'il décide :

- la création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps plein à compter du 1^{er} novembre 2022,
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au BP 2022 chapitre 012.

Votes pour: 14
Votes contre: 0
Abstentions: 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original. Certifié exécutoire compte tenu de : la publication le 10 octobre 2022 Et de la réception en Préfecture le

Le Maire,

Le Maire,